

Séance ordinaire du 11 février 2019

Le conseil de la Ville de Lévis siège en séance ordinaire ce onzième jour du mois de février deux mille dix-neuf à dix-huit heures trente-quatre, à la salle du conseil de l'hôtel de ville, 2175, chemin du Fleuve, Lévis.

Sont présents : les membres du conseil Serge Côté, Isabelle Demers, Steve Dorval, Brigitte Duchesneau, Guy Dumoulin, Mario Fortier, Clément Genest, Janet Jones, Karine Laflamme, Réjean Lamontagne, Amélie Landry, Karine Lavertu, Fleur Paradis et Michel Turner formant quorum sous la présidence du maire Gilles Lehouillier.

Est absent : le membre du conseil Ann Jeffrey.

Assistent à la séance : Simon Rousseau, directeur général, et Marlyne Turgeon, greffière.

CV-2019-00-76

Félicitations aux organisatrices et aux organisateurs du Tournoi national atome Desjardins de Lévis et à monsieur Michel Gagné, président

Il est proposé par le maire
Appuyé à l'unanimité

De féliciter les organisatrices et les organisateurs du Tournoi national atome Desjardins de Lévis et à monsieur Michel Gagné, président de ce tournoi, pour la 50^e édition de ce tournoi qui a eu lieu du 21 janvier au 10 février 2019 à l'aréna André-Lacroix, source de fierté et d'inspiration pour la population lévisienne.

Adoptée à l'unanimité

CV-2019-00-77

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par le conseiller Serge Côté
Appuyé par la conseillère Janet Jones

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 11 février 2019, tel qu'il est modifié par le retrait de l'affaire prévue au point 28.1 intitulée :

« Adoption de règlement(s) »

Adoption du Règlement RV-2018-18-54 modifiant le Règlement RV-2015-15-04 sur le schéma d'aménagement et de développement (ajustement quant au périmètre d'urbanisation, aux lacs et cours d'eau, au plan de gestion des milieux naturels, au calcul de la densité dans le cas d'un usage non résidentiel, aux exigences pour une école primaire, secondaire ou un aréna et à la délimitation de certaines aires d'affectations du territoire)

Document d'aide à la décision URBA-2019-008 »

Adoptée à l'unanimité

CV-2019-00-78

Période de questions

Environ dix personnes assistent à la séance. Personne ne prend la parole.

CV-2019-00-79

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 28 janvier 2019

ATTENDU QU'une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du conseil au plus tard la veille de la présente séance ;

En conséquence,

Il est proposé par la conseillère Isabelle Demers
Appuyé par la conseillère Janet Jones

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Ville tenue le 28 janvier 2019.

Adoptée à l'unanimité

CV-2019-00-80

Dépôt du procès-verbal des séances du comité exécutif des 21, 22, 28 et 29 janvier 2019

Le procès-verbal des séances du comité exécutif tenues les 21, 22, 28 et 29 janvier 2019 est déposé.

CV-2019-00-81

Suspension sans solde d'un membre du personnel

[Document d'aide à la décision GCH-2019-008](#)

Il est proposé par le conseiller Guy Dumoulin
Appuyé par la conseillère Isabelle Demers

De suspendre sans solde un membre du personnel pour une période de deux semaines.

Adoptée à l'unanimité

CV-2019-00-82

Ajustement de la rémunération du vérificateur général

[Document d'aide à la décision VG-2019-01-R-1](#)

Il est proposé par le conseiller Clément Genest

Appuyé par le conseiller Serge Côté

De décréter que la rémunération du vérificateur général pour l'année 2019 soit révisée pour s'établir à 152 000 \$, correspondant à la fourchette inférieure des comparables, qu'elle soit effective et rétroactive en date du 1^{er} janvier 2019, et tel que le prévoit la *Loi sur les cités et villes*, qu'elle soit assumée à l'intérieur du budget qui lui est octroyé.

Adoptée à l'unanimité

CV-2019-00-83

Dépôt du Certificat d'enregistrement relatif au Règlement RV-2018-18-74 modifiant le Règlement RV-2002-00-59 concernant la création d'une réserve financière pour la constitution d'un fonds d'autoassurance

Le certificat d'enregistrement relatif au règlement suivant est déposé :

- Règlement RV-2018-18-74 modifiant le Règlement RV-2002-00-59 concernant la création d'une réserve financière pour la constitution d'un fonds d'autoassurance.
-

CV-2019-00-84

Modification de la résolution CV-2002-04-28 « Commission consultative de l'environnement, de l'eau et de la qualité de la vie »

[Document d'aide à la décision ENV-2019-001](#)

Il est proposé par la conseillère Fleur Paradis
Appuyé par la conseillère Karine Lavertu

De modifier la résolution CV-2002-04-28 « Commission consultative de l'environnement, de l'eau et de la qualité de la vie » par l'ajout de l'alinéa suivant :

« **Durée des mandats des membres citoyens**

La durée des mandats des membres citoyens de la commission est limitée à trois ans. afin d'avoir un renouvellement chaque année d'au moins un membre ».

Adoptée à l'unanimité

CV-2019-00-85

Financement de la dépense relative aux travaux de construction de jeux d'eau et décret de travaux

[Document d'aide à la décision GEN-2019-011-R-1](#)

Il est proposé par la conseillère Fleur Paradis
Appuyé par le conseiller Serge Côté

De financer la dépense relative aux travaux de construction de jeux d'eau au montant maximal indiqué à la fiche de prise de décision GEN-2019-011-R-1, à même le fonds parcs, terrains de jeux et espaces naturels, et de décréter ces

travaux.

Adoptée à l'unanimité

CV-2019-00-86

Adoption des prévisions budgétaires 2019 et du programme des immobilisations 2019-2028 de la Société de transport de Lévis

[Document d'aide à la décision INF-2019-002](#)

Il est proposé par le conseiller Mario Fortier
Appuyé par la conseillère Isabelle Demers

D'adopter les prévisions budgétaires 2019 de la Société de transport de Lévis, adoptées par la résolution 2018-195 de cette société, telles qu'elles sont annexées à la fiche de prise de décision INF-2019-002.

D'approuver le programme des immobilisations 2019-2028 de cette société, adopté par la résolution 2018-173 de cette société, tel qu'il est annexé à cette fiche de prise de décision.

Adoptée à l'unanimité

CV-2019-00-87

Promesse bilatérale de vente et d'achat relative à l'acquisition des lots 3 484 962 et 3 484 963 du cadastre du Québec

Document d'aide à la décision INF-BI-2019-012

Il est proposé par le conseiller Mario Fortier
Appuyé par la conseillère Isabelle Demers

D'autoriser monsieur Simon Rousseau, directeur général, à signer la promesse bilatérale de vente et d'achat, telle qu'elle est annexée à la fiche de prise de décision INF-BI-2019-012 relative à l'acquisition des lots 3 484 962 et 3 484 963 de ce cadastre au prix maximal indiqué à cette fiche de prise de décision, et aux autres conditions prévues à cette promesse, et d'autoriser le maire et la greffière à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

CV-2019-00-88

Financement de la dépense relative aux projets de la Direction du service de la sécurité incendie apparaissant au programme triennal des immobilisations

[Document d'aide à la décision INC-2019-002](#)

Il est proposé par la conseillère Amélie Landry
Appuyé par le conseiller Serge Côté

Pour financer la dépense relative aux projets de la Direction du service de la sécurité incendie apparaissant au programme triennal des immobilisations,

d'affecter un montant de 230 000 \$ aux activités d'investissement provenant d'un emprunt au fonds de roulement, ce montant étant remboursable annuellement au fonds de roulement par les activités financières sur une période de dix ans, par versements égaux, et ce, à compter de l'an 2020 et si la dépense s'avérait moindre, de diminuer le montant du dernier versement d'autant.

Adoptée à l'unanimité

CV-2019-00-89

Aide financière à des organismes de la communauté

[Document d'aide à la décision DVC-ART-2019-006](#)

Il est proposé par la conseillère Brigitte Duchesneau
Appuyé par la conseillère Amélie Landry

D'accorder aux organismes de la communauté l'aide financière indiquée, selon les modalités de versement prévues à l'annexe 1 de la fiche de prise de décision DVC-ART-2019-006, afin de maintenir leurs activités auprès de la population lévisienne.

Adoptée à l'unanimité

CV-2019-00-90

Affectation de la réserve financière pour les salaires des employées et employés en assignation temporaire du 1^{er} juillet au 31 décembre 2018

[Document d'aide à la décision FIN-TRE-2019-001](#)

Il est proposé par le conseiller Clément Genest
Appuyé par la conseillère Isabelle Demers

D'affecter un montant de 140 832 \$ provenant de la réserve financière pour les salaires des assignations temporaires, du 1^{er} juillet au 31 décembre 2018, aux postes de dépenses et en fonction des montants indiqués à la fiche de prise de décision FIN-TRE-2019-001.

Adoptée à l'unanimité

CV-2019-00-91

Demande d'autorisation présentée à la Commission de protection du territoire agricole du Québec pour l'utilisation à des fins autres que l'agriculture d'une partie du lot 3 067 120 du cadastre du Québec (route Lagueux, secteur Saint-Nicolas)

[Document d'aide à la décision URBA-2019-022](#)

Il est proposé par le conseiller Guy Dumoulin
Appuyé par le conseiller Michel Turner

De donner un avis favorable à la Commission de protection du territoire agricole du Québec pour une utilisation à des fins autres que l'agriculture, soit le renouvellement et l'agrandissement d'une autorisation pour l'exploitation

d'une gravière-sablière sur une partie du lot 3 067 120 du cadastre du Québec, d'une superficie de 1,97 hectare, et ce, en tenant compte des critères indiqués en annexe à la présente résolution.

[Annexe](#)

Adoptée à l'unanimité

CV-2019-00-92

Demande d'autorisation présentée à la Commission de protection du territoire agricole du Québec pour l'aliénation d'une partie des lots 2 059 385 et 2 059 386 du cadastre du Québec (avenue Taniata, secteur Saint-Jean-Chrysostome)

[Document d'aide à la décision URBA-2019-024](#)

Il est proposé par le conseiller Guy Dumoulin
Appuyé par le conseiller Michel Turner

De donner un avis favorable à la Commission de protection du territoire agricole du Québec pour l'aliénation d'une partie du lot 2 059 385 du cadastre du Québec, d'une superficie de 13 694 mètres carrés, et d'une partie du lot 2 059 386 de ce cadastre, d'une superficie de 160,2 mètres carrés, et ce, en tenant compte des critères indiqués en annexe à la présente résolution.

[Annexe](#)

Adoptée à l'unanimité

CV-2019-00-93

Demande d'autorisation présentée à la Commission de protection du territoire agricole du Québec pour une utilisation à des fins autres que l'agriculture d'une partie du lot 2 059 396 du cadastre du Québec (avenue Taniata, secteur Saint-Jean-Chrysostome)

[Document d'aide à la décision URBA-2019-025](#)

Il est proposé par le conseiller Guy Dumoulin
Appuyé par le conseiller Michel Turner

De donner un avis favorable à la Commission de protection du territoire agricole du Québec pour une utilisation à des fins autres que l'agriculture, soit l'aménagement d'un stationnement hivernal temporaire pour les usages des pistes de véhicule tout-terrain ou de motoneiges sur une partie du lot 2 059 396 du cadastre du Québec, et ce, en tenant compte des critères indiqués en annexe à la présente résolution.

[Annexe](#)

Adoptée à l'unanimité

CV-2019-00-94

Demande d'autorisation présentée à la Commission de protection du territoire agricole du Québec pour une utilisation à des fins autres que l'agriculture d'une partie du lot 1 963 880 du cadastre du Québec (chemin Industriel, secteur Saint-Nicolas)

[Document d'aide à la décision URBA-2019-028](#)

Il est proposé par le conseiller Guy Dumoulin
Appuyé par le conseiller Michel Turner

De donner un avis favorable à la Commission de protection du territoire agricole du Québec pour une utilisation à des fins autres que l'agriculture, soit l'aménagement d'un fossé d'égout pluvial, l'installation d'une conduite d'égout sanitaire et pour permettre des aires de manœuvre temporaires le long du fossé et de part et d'autre de la conduite sur une partie du lot 1 963 880 du cadastre du Québec, et ce, en tenant compte des critères indiqués en annexe à la présente résolution.

[Annexe](#)

Adoptée à l'unanimité

CV-2019-00-95

Demande d'autorisation présentée à la Commission de protection du territoire agricole du Québec pour l'utilisation à des fins autres que l'agriculture des parties des lots 3 283 333 et 2 845 531 du cadastre du Québec (chemin du Moulin, secteur Saint-Étienne-de-Lauzon)

[Document d'aide à la décision URBA-2019-029](#)

Il est proposé par le conseiller Guy Dumoulin
Appuyé par le conseiller Michel Turner

De donner un avis favorable à la Commission de protection du territoire agricole du Québec pour l'utilisation à des fins autres que l'agriculture, soit pour l'aire des travaux nécessaires au remplacement d'un pont, sur des parties des lots 3 283 333 et 2 845 531 du cadastre du Québec, et ce, en tenant compte des critères indiqués en annexe à la présente résolution.

[Annexe](#)

Adoptée à l'unanimité

CV-2019-00-96

Demande d'autorisation présentée à la Commission de protection du territoire agricole du Québec pour une utilisation à des fins autres que l'agriculture d'une partie des lots 2 848 070 et 3 415 888 du cadastre du Québec (chemin Petit-Saint-Jean, secteur Saint-Étienne-de-Lauzon)

[Document d'aide à la décision URBA-2019-032](#)

Il est proposé par le conseiller Guy Dumoulin
Appuyé par le conseiller Michel Turner

De donner un avis favorable à la Commission de protection du territoire agricole du Québec pour une utilisation à des fins autres que l'agriculture, soit l'installation d'une conduite d'égout pluvial, l'excavation de fossés et la création d'emprises permanentes et temporaires pour la réalisation des travaux, sur des parties des lots 2 848 070 et 3 415 888 du cadastre du Québec, et ce, en tenant compte des critères indiqués en annexe à la présente résolution.

[Annexe](#)

Adoptée à l'unanimité

CV-2019-00-97

Nomination d'un membre du comité consultatif d'urbanisme

[Document d'aide à la décision URBA-2019-036](#)

Il est proposé par le conseiller Guy Dumoulin
Appuyé par le conseiller Michel Turner

De nommer madame Lyne Larochelle à titre de membre du comité consultatif d'urbanisme, en remplacement de monsieur Guillaume Godin, et ce, jusqu'au 28 octobre 2019.

Adoptée à l'unanimité

CV-2019-00-98

Affectation de la réserve financière pour fins de développement du territoire en matière économique, environnementale, patrimoniale et historique au financement des frais relatifs à l'acquisition, la vente, la cession ou l'annulation d'immeubles et de servitudes

[Document d'aide à la décision DEV-2019-004](#)

Il est proposé par la conseillère Fleur Paradis
Appuyé par la conseillère Brigitte Duchesneau

D'affecter un montant de 25 000 \$ provenant de la réserve financière pour fins de développement du territoire en matière économique, environnementale, patrimoniale et historique au poste de dépenses indiqué à la fiche de prise de décision DEV-2019-004, et ce, afin d'assumer les dépenses relatives aux frais afférents au développement du territoire, à l'acquisition, la vente, la cession ou l'annulation d'immeubles et de servitudes.

Adoptée à l'unanimité

CV-2019-00-99

Aide financière aux organismes de revitalisation

[Document d'aide à la décision DEV-2019-013](#)

Il est proposé par la conseillère Fleur Paradis
Appuyé par la conseillère Brigitte Duchesneau

D'accorder une aide financière de 38 944 \$ à Rues principales Saint-Romuald inc., à Corporation de développement du Vieux-Lévis, à Corporation Charny revit et à Revitalisation village Saint-Nicolas, cette contribution étant payable à chaque organisme au plus tard le 1^{er} février 2019 et représentant le premier versement de l'aide financière annuelle à leur être versée en 2019, pour le maintien de leurs activités auprès de la population lévisienne.

Adoptée à l'unanimité

CV-2019-01-00

Dépôt d'une demande au Fonds d'appui au rayonnement des régions pour les Grands sentiers de la Chaudière-Appalaches

[Document d'aide à la décision DEV-2019-015](#)

Il est proposé par la conseillère Fleur Paradis
Appuyé par la conseillère Brigitte Duchesneau

D'accepter que la Municipalité régionale de comté de la Nouvelle-Beauce agisse à titre de mandataire du projet régional des *Grands sentiers de la Chaudière-Appalaches*, tel qu'il est décrit dans la fiche de prise de décision DEV-2019-015.

De confirmer l'appui et l'engagement financier de 1 931 \$ de la Ville à ce projet.

D'autoriser le directeur du Développement économique et de la promotion à signer au nom de la Ville tous les documents relatifs à ce projet.

De nommer madame Chantal Dubois, conseillère en développement de la Direction du développement économique et de la promotion, sur le comité de travail de ce projet.

Adoptée à l'unanimité

CV-2019-01-01

Droit de cité du Régiment de la Chaudière

[Document d'aide à la décision DEV-2019-021](#)

Il est proposé par la conseillère Fleur Paradis
Appuyé par la conseillère Brigitte Duchesneau

D'autoriser l'Amicale du Régiment de la Chaudière à exercer son *Droit de cité* le 11 mai 2019 entre 9 h et 16 h en fonction de l'agenda de l'organisme et de lui accorder le soutien logistique décrit à la fiche de prise de décision DEV-2019-021, pour le maintien de ses activités auprès de la population lévisienne.

Adoptée à l'unanimité

CV-2019-01-02

Dépôt des listes de certains contrats au 30 novembre 2018

[Document d'aide à la décision APP-2019-015](#)

Les listes suivantes de certains contrats au 30 novembre 2018, sont déposées, à titre d'information :

- liste de tous les contrats comportant une dépense de plus de 25 000 \$ conclus par le comité exécutif du 1^{er} janvier au 30 novembre 2018 (article 477.3, 1^{er} alinéa, de la *Loi sur les cités et villes*);
 - liste de tous les contrats comportant une dépense de plus de 2 000 \$ conclus par un fonctionnaire ou une employée ou un employé du 1^{er} janvier au 30 novembre 2018, avec une même cocontractante ou un même cocontractant lorsque l'ensemble de ces contrats comporte une dépense totale qui dépasse 25 000 \$ (article 477.3, 2^e alinéa, de la *Loi sur les cités et villes*);
 - liste de tous les contrats conclus et des autorisations de dépenses effectuées par un fonctionnaire ou une employée ou un employé du 1^{er} au 30 novembre 2018 (articles 477.3, 3^e alinéa et 477.2, 5^e alinéa, de la *Loi sur les cités et villes*).
-

CV-2019-01-03

Avis de motion du Règlement RV-2019-18-80 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (ajout de la classe d'usage C400 débit d'essence, zone C2595, secteur Lévis) et dépôt du projet de règlement

[Document d'aide à la décision URBA-2019-007](#)

Le membre du conseil de la Ville Janet Jones donne avis qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance le Règlement RV-2019-18-80 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement et il dépose ce projet de règlement.

Ce règlement a pour objet d'autoriser la classe d'usage C400 poste d'essence ou station-service dans la zone C2595 et de prévoir les spécifications afférentes à cette classe.

CV-2019-01-04

Avis de motion du Règlement RV-2019-18-81 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (création des zones H2510, H2514 et H2529, abrogation de dispositions spécifiques visant à interdire certaines constructions à moins qu'elles n'aient été autorisées par le conseil de l'arrondissement dans les zones H2505 et H2507 et ajout d'une telle disposition spécifique dans la zone H2510 ainsi qu'ajout d'usages dans les zones H2495 et H2502) et dépôt du projet de règlement

[Document d'aide à la décision URBA-2019-009](#)

Le membre du conseil de la Ville Serge Côté donne avis qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance le Règlement RV-2019-18-81 modifiant le Règlement

RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement et il dépose ce projet de règlement.

Ce règlement a pour objet :

- de créer deux nouvelles zones, soit les zones H2510 et H2514, à même une partie de la zone H2504 et de prévoir les usages autorisés et les normes applicables à ces usages;
- de créer la zone H2529 à même une partie de la zone H2495 et de prévoir les usages autorisés et les normes applicables à ces usages;
- d'interdire, dans la nouvelle zone H2510, en raison de certaines contraintes, compte tenu de la nature des sols, certaines constructions et travaux, à moins qu'ils aient été préalablement autorisés par le conseil de l'arrondissement en application d'un règlement adopté en vertu de l'article 145.42 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;
- d'autoriser la classe d'usage H10 Habitation Multifamiliale isolée de 13 à 32 logements dans la zone H2495 et de prévoir les normes applicables à cet usage;
- de prévoir que seront autorisés dans la zone H2502 la classe d'usage H10 Habitation Multifamiliale isolée jusqu'à un maximum de 60 logements;
- de supprimer, pour les zones H2505 et H2507, la disposition prévue afin d'interdire certaines constructions et travaux à moins qu'ils aient été préalablement autorisés par le conseil de l'arrondissement en application d'un règlement adopté en vertu de l'article 145.42 de la de *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

CV-2019-01-05

Avis de motion du Règlement RV-2019-18-82 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (création des zones C2402 et C2406 à même les zones C2401 et C2403, boulevard Guillaume-Couture et chemin des Îles, secteur Lévis) et dépôt du projet de règlement
[Document d'aide à la décision URBA-2019-035](#)

Le membre du conseil de la Ville Serge Côté donne avis qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance le Règlement RV-2019-18-82 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement et il dépose ce projet de règlement.

Ce règlement a pour objet de créer les zones C2402 et C2406 à même une partie des zones C2401 et C2403 et de prévoir les usages et normes afférents à ces deux nouvelles zones.

CV-2019-01-06

Adoption du Projet de règlement RV-2019-18-80 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (ajout de la classe d'usage C400 débit d'essence, zone C2595, secteur Lévis)
[Document d'aide à la décision URBA-2019-007](#)

Il est proposé par la conseillère Janet Jones
Appuyé par le conseiller Guy Dumoulin

D'adopter le Projet de règlement RV-2019-18-80 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision URBA-2019-007.

Adoptée à l'unanimité

CV-2019-01-07

Adoption du Projet de règlement RV-2019-18-81 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (création des zones H2510, H2514 et H2529, abrogation de dispositions spécifiques visant à interdire certaines constructions à moins qu'elles n'aient été autorisées par le conseil de l'arrondissement dans les zones H2505 et H2507 et ajout d'une telle disposition spécifique dans la zone H2510 ainsi qu'ajout d'usages dans les zones H2495 et H2502)

[Document d'aide à la décision URBA-2019-009](#)

Il est proposé par le conseiller Serge Côté
Appuyé par la conseillère Janet Jones

D'adopter le Projet de règlement RV-2019-18-81 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision URBA-2019-009.

Adoptée à l'unanimité

CV-2019-01-08

Adoption du Projet de règlement RV-2019-18-82 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (création des zones C2402 et C2406 à même les zones C2401 et C2403, boulevard Guillaume-Couture et chemin des Îles, secteur Lévis)

[Document d'aide à la décision URBA-2019-035](#)

Il est proposé par le conseiller Serge Côté
Appuyé par le conseiller Mario Fortier

D'adopter le Projet de règlement RV-2019-18-82 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision URBA-2019-035.

Adoptée à l'unanimité

CV-2019-01-09

Adoption du Règlement RV-2018-18-40 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (agrandissement de la zone M1154 à même une partie de la zone H1155, rue Édouard-Lagueux, secteur Saint-Romuald)

[Document d'aide à la décision URBA-2019-014](#)

ATTENDU QUE la greffière mentionne que le Règlement RV-2018-18-40 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement a pour objet d'agrandir la zone M1154 à même une partie de la zone H1155 ;

En conséquence,

Il est proposé par la conseillère Brigitte Duchesneau
Appuyé par le conseiller Michel Turner

D'adopter le Règlement RV-2018-18-40 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, et ce, sans changement par rapport au Second projet de règlement adopté par la résolution CV-2018-08-02.

Adoptée à l'unanimité

CV-2019-01-10

Adoption du Règlement RV-2018-18-52 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (création de la zone P0670 à même la zone P0669 et une partie des zones H0658 et P0659, rue de Saint-Rédempteur, secteur Saint-Rédempteur)

[Document d'aide à la décision URBA-2019-015](#)

ATTENDU QUE la greffière mentionne que le Règlement RV-2018-18-52 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement a pour objet :

- de créer la zone P0670 à même la zone P0669 et une partie des zones P0659 et H0658;
- de prévoir les normes et usages afférents à cette nouvelle zone (usages autorisés, dimensions et superficies des terrains, selon l'usage, normes d'implantation des bâtiments principaux (marges, superficie d'occupation au sol, hauteurs maximales, etc.));
- de prévoir que seront ainsi autorisés dans cette zone les habitations collectives (H13) jusqu'à un maximum de 60 chambres, les habitations multifamiliales (H10) jusqu'à un maximum de 12 logements, les commerces de soins personnels ou services professionnels (C111) et les services communautaires (P1);
- de limiter la hauteur maximale des bâtiments principaux de la zone à deux étages (12 mètres);

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Réjean Lamontagne
Appuyé par la conseillère Isabelle Demers

D'adopter le Règlement RV-2018-18-52 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, et ce, sans changement par rapport au Second projet de règlement adopté par la résolution CV-2018-08-01.

Adoptée à l'unanimité

CV-2019-01-11

Adoption du Règlement RV-2018-18-41 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (agrandissement de la zone H1004 à même une partie des zones H1054 et H1056, rue Édouard-Curodeau, secteur Saint-Romuald)

[Document d'aide à la décision URBA-2019-040](#)

ATTENDU QUE la greffière mentionne que le Règlement RV-2018-18-41 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement a pour objet d'agrandir la zone H1004 à même une partie des zones H1054 et H1056 ;

En conséquence,

Il est proposé par la conseillère Karine Lavertu

Appuyé par la conseillère Brigitte Duchesneau

D'adopter le Règlement RV-2018-18-41 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, et ce, sans changement par rapport au Second projet de règlement adopté par la résolution CV-2018-08-03.

Adoptée à l'unanimité

CV-2019-01-12

Période d'intervention des membres du conseil

Plusieurs membres du conseil de la Ville prennent la parole.

CV-2019-01-13

Levée de la séance

Il est proposé par la conseillère Isabelle Demers

Appuyé par la conseillère Brigitte Duchesneau

À 19 heures 41, de lever la séance.

Adoptée à l'unanimité

Gilles Lehouillier, maire

Marlyne Turgeon, greffière
